PETITES ANNONCES
TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES 2023

Le bulletin doit nous être parvenu avant le 15 du mois précédant le mois de parution
(exemple avant le 15 novembre pour parution dans la revue de décembre).

Informations obligatoires

☐ **Apiculteur n°** .....
25,00 € TTC pour les 15 premiers mots + 1,50 €/mot supplémentaire.

☐ **Structure commerciale :** .....
50,00 € TTC pour les 15 premiers mots + 1,50 €/mot supplémentaire.

Nom : ..... **Prénom :** .....

Département : ..... **Téléphone :** .....

Mois de parution (merci de cocher les cases des mois choisis) :
☐ JANVIER ☐ FÉVRIER ☐ MARS ☐ AVRIL ☐ MAI ☐ JUIN
☐ JUILLET-AOÛT *(numéros couplés)* ☐ SEPTEMBRE ☐ OCTOBRE ☐ NOVEMBRE ☐ DÉCEMBRE

Nombre d'insertion(s) : ..... ☐ **Tramage** *(5,00 € supplémentaire par annonce)*

Nombre de mots : ..... **Tarifs :** .....

FORFAIT FIDÉLITÉ :
5 % de remise pour 6 insertions annuelles • 10 % de remise pour 11 insertions annuelles

☐ **GRATUIT POUR L'ANNEE 2023** **pour les apiculteurs abonnés à notre revue** concernant les annonces **dédiées à la vente des produits de la ruche (miel en fûts et en seaux, pollen, gelée royale et propolis).**
Pour faciliter vos transactions, nous vous invitons à indiquer la nature de vos miels et les tonnages disponibles.
Il faut impérativement inscrire en haut du présent bulletin votre numéro d'apiculteur.

RÈGLEMENT : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'**UNAF**. Chaque texte doit être obligatoirement **accompagné de son règlement** pour être publié. Selon le libellé, la rédaction se réserve le droit de ne pas publier. Glissez vite le texte de votre petite annonce et son règlement dans la même enveloppe adressée à : **UNAF - 5 bis, rue Faÿs - 94160 SAINT-MANDÉ** - Tél. 01 41 79 74 40. Les petites annonces paraissent dans la revue **« Abeilles et Fleurs »** et sur le site **www.unaf-apiculture.info**

RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....